

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Compte-rendu affiché le : 14 Avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 Avril 2023

N° 23-04-11

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Approbation du budget primitif 2023

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS – Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Serge GRANGE à Suzanne BOICHON - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Lydie THOLLOT à Jacques DECHANDON.

Membre absent : Solange MORERE.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 AVR. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame Geneviève NIGAY, adjointe aux finances, demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 03 avril 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 880 300,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 5 705 583,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	9 880 300,00 €	9 880 300,00 €
Section d'Investissement	5 705 583,00 €	5 705 583,00 €
TOTAL	15 585 883,00 €	15 585 883,00 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2023,
Vu l'avis de la commission des finances du 03 avril 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 arrêté comme suit, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à la majorité des membres présents ou représentés (23 voix pour, 5 abstentions) ;
- **APPROUVE** le budget primitif 2023 arrêté comme suit, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement à la majorité des membres présents ou représentés (23 voix pour, 5 contres),

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	9 880 300,00 €	9 880 300,00 €
Section d'Investissement	5 705 583,00 €	5 705 583,00 €
TOTAL	15 585 883,00 €	15 585 883,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14 Avril 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 AVR. 2023

Mairie de Saint-Galmier